Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le canton de Vaud va transférer un lynx des Alpes vers l'Autriche

Dans les Alpes vaudoises, le suivi des populations de lynx réalisé durant l'hiver 2009-2010 a permis de dénombrer 16 lynx, soit huit de plus que deux ans auparavant. Les effectifs de chevreuils et de chamois ont atteint un niveau très faible. Afin de réduire l'impact du lynx sur les ongulés sauvages, le canton de Vaud transférera un lynx des Alpes vers l'Autriche.

Cette intervention est réalisée en accord avec l'Office fédéral de l'environnement, les cantons concernés et correspond aux exigences du Concept Lynx Suisse.

La direction du parc national autrichien des Kalkalpen désire renforcer ses effectifs de lynx par de nouveaux lâchers. L'OFEV, les cantons ainsi que les experts du KORA soutiennent ce projet de déplacement. Durant l'hiver 2010/11 une femelle capturée dans les Préalpes fribourgeoises avait déjà été lâchée avec succès en Autriche. Durant l'hiver 2011/12 de nouvelles tentatives auront lieu afin de capturer une femelle supplémentaire dans la population des Alpes suisses et un mâle dans le Jura.

Les tentatives de captures se concentreront dans les Alpes vaudoises jusqu'à fin mars 2012 puis le périmètre de capture sera élargi aux Préalpes fribourgeoises et bernoises. Dans la région du Jura des boîtes-pièges seront posées dans les cantons de Neuchâtel et Soleure. En plus, des proies de lynx seront recherchées dans les cantons précités ainsi que les cantons de Vaud, Berne et Bâle-Campagne en vue d'une capture au moyen d'un fusil hypodermique télécommandé à distance.

Les autorités cantonales expriment ainsi clairement leur volonté de diminuer le nombre de lynx dans le canton afin de contenir les dégâts qu'ils provoquent tant auprès des éleveurs que des chevreuils et chamois, ces derniers ne se reconstituant que très difficilement en dépit d'une chasse moins intensive. Des discussions sont en cours avec l'Autriche par l'intermédiaire de l'OFEV pour placer deux autres lynx vaudois. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a demandé à plusieurs reprises que des compétences supplémentaires soient accordés aux cantons en matière de gestion des grands prédateurs dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la chasse qui a été soumis à consultation au printemps dernier.

Lausanne, le 27 octobre 2011

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Sébastien Sachot, conservateur de la faune, 021 557 86 51 ou 079 237 42 52